## CR N° 28 du conseil municipal du 7 Mars 2018

Convocation: du 28 Février 2018

Présents: Bernard FERRET, Maire, Gilles FORT et Sandra VICENTE Adjoints, Sébastien ALAUZET, Nicolas RAYNAL, Christine DURIEZ, Vincent CLASSINE. Nicolas TRICHAUD, Emmanuel BISTES, Lorraine FONVIELLE, Grégory FABRE, Corinne MALBERT, Verena VOARINO

Absent Excusé : Manon ISSERTE
Secrétaire de Séance : Nicolas TRICHAUD

Ouverture de la séance : 20h45

Procurations: Patricia VELLARINO à Verena VOARINO

#### 1. APPROBATION COMPTE GESTION ASSAINISSEMENT 2017

Le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Le Conseil Municipal, approuve le Compte de Gestion assainissement du Trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### Approbation à l'unanimité

#### 2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2017

Fonctionnement							
Dépenses			Recettes				
	2017	2017		2017	2017		
	prévision	Réalisation		prévision	Réalisation		
Eau	350,00	162,93	Quotte part amort sub	1 591,30	1 591,30		
Énergie Électricité	1 000,00	1 056,02	Redevance d'assainissement	38 000,00	40 948,60		
Entretien et réparation	6 000,00	4 677,22	Redevance modernisation	3 600,00	4 093,96		
Frais de dossier emprunt	500,00	720,00	Aide performance épuratoire	5 000,00	3 669,00		
Annonces et insertions	1 000,00	553,50					
Étude et recherche ( analyses )		344,88	193 abon	nés 3 à 1,70€ ———			
Reversement redevance Adour Garonne	3 850,00	3 712,00		3 4 1,70€			
Travail des agents	4 000,00						
Dotation au amortissements Laval Bourdet	10 000,00	10 000,00					
Intérêts	1 471,42	1 471,42					
Charges exceptionnelles	1 000,00						
Total Dépenses	29 171,42 €	22 697,97 €	Total Recettes	48 191,30 €	50 302,86 €		
Résultat	19 019,88 €	27 604,89 €					
Contrôle équilibre	48 191,30 €	50 302,86 €					

Investissement							
Dépenses			Recettes				
	Proposition Réalisation			Proposition	Réalisation		
	2017	2017		2017	2017		
Rénovation réseau	50 838,23	26 960,04	subvention Adour Garonne	297 072,00	77 409,00		
Construction réfection de réseau rte de Laval	170 000,00		subvention conseil général	40 000,00	11 904,60		
Frais d'étude MO	10 000,00	6 186,00	subvention réseau de Laval	70 000,00			
Frais d'étude étang de lagunage( MO )	26 000,00	23 230,40	FCTVA	449,27	447,63		
Frais d'étude	4 000,00		Excèdent reporté section fonctionnement N-1	26 803,50	26 803,50		
Étang de lagunage	607 200,00	284 202,72	Excèdent d'investissement affectation résultat N-1	45 717,95	45 717,95		
Curage étang N° 2 épandage	16 000,00	952,22	2 Vir de section d'exploitation N 19 019,8				
Amort sub d'équipement	1 591,30	1 591,30	Amortissement	10 000,00	10 000,00		
Remboursement d'Emprunt	22 000,00	17 805,21	Emprunt	269 729,30	125 000,00		
		·	Prêt trésorerie	144 000,00	300 000,00		
Total dépenses Investissement	907 629,53 €	360 927,89 €	Total recettes Investissement	922 791,90 €	597 282,68 €		
Résultat	15 162,37 €	236 354,79 €					

Le résultat d'investissement exceptionnel est uniquement dû au fait que le crédit de trésorerie a été débloqué en quasi-totalité avant la fin d'année 2017 alors que les règlements des fournisseurs ont été effectués pour partie fin 2017 (284 202 €) et l'autre partie début 2018

Approbation à la majorité 12 Pour,

1 Abstention,

Monsieur le Maire ne peut pas participer au vote.

# 3. AFFECTATION DU RESULTAT COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2017 Section d'Investissement

Résultat cumulé au 31/12/2016 :

+ 45 717.95

Résultat de l'exercice 2017

+ 190 636.84

Besoin de financement cumulé au 31/12/2017

+ 236 354.79

Ce résultat d'investissement sera repris au Budget 2018 à la ligne 001 recettes

Restes à réaliser

Dépenses

387 845.93

Recettes

269 505.50

Besoin de financement

- 118 340.43

#### Section de fonctionnement

Résultat cumulé au 31/12/2016 : Excédent de fonctionnement a déjà été intégré dans l'investissement 2017

Résultat de l'exercice 2017 : Excédent + 27 604.89

Le résultat à affecter est positif, sur proposition du Maire et conformément aux dispositions réglementaires, le Conseil Municipal décide l'affectation suivante :

Couverture du besoin de financement pour Investissement réalisé en 2018 =>Néant

Affectation au compte 1068 du budget 2018 report à nouveau pour budget 2018 fonctionnement =>+27 604.89

Approbation à la majorité 12 Pour et 2 Abstentions

# 4. Budget assainissement primitif 2018

# Proposition de budget 2018

# **Fonctionnement**

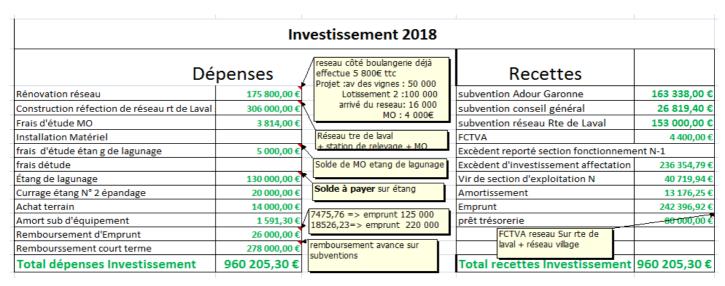
Fonctionnement 2018					
Dépenses	Recettes				
Eau	500,00€	Quotte part amort sub	1 591,30		
Énergie Électricité	2 000,00 €	Taxes et raccordement	6 200,00		
entretien et réparation	6 000,00€	Redevance d'assainissement	40 000,00		
Frais de dossier emprunt	800,00€	Redevance modernisation	3 800,00		
Annonces et insertions	600,00€	Aide performance épuratoire	3 600,00		
Étude et recherche ( analyses )	500,00€	Excedent fonctionement N-1	27 604,89		
Reversement redevance Adour Garonne	3 800,00 €	/300 h *25€	ccordement à 5 000€ L		
Convention Bruel	800,00€	uli la	ccordement à 1 200€		
Travail des agents	7 500,00 €	/1900 / emprunt 125 000€			
Dotation au amortissements Laval Bourdet	13 176,25 €	750€ emprunt/ 220 000€			
Intérêts	5 400,00 €	(dernière année)			
Charges exceptionnelles	1 000,00 €	2 700€ d'intérêt prêt CT			
Total dépenses de fonctionnement	42 076,25 €	Total recettes	82 796,19 €		
Recette de Fonctionnement	40 719,94 €				
Contrôle d'équilibre	82 796,19 €				

Il est proposé d'inclure le temps de travail effectué par les agents (travail en régie) qui est actuellement payé par le budget communal (7 500€).

# **Investissement**

En investissement II est proposé, suite au passage caméra des réseaux du centre du village, ainsi que sur les deux lotissements différents travaux (certains tronçons à refaire en intégralité, d'autres en chemisage) il s'agit d'un chiffrage encore estimatif, assez surévalué.

La réfection du réseau de la route de Laval comprend la réfection intégrale depuis la route de Lincarque jusqu'à la station de relevage, ainsi que la réfection du bassin de relevage.



Approbation à la majorité 12 Pour et 2 Abstentions

#### 5. APPROBATION COMPTE GESTION BATIMENTS LOCATIFS 2017

Le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Le Conseil Municipal, approuve le Compte de Gestion bâtiment locatif du Trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### Approbation à l'unanimité

#### 6. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BATIMENTS LOCATIFS 2017

Pour rappel, ce budget annexe est assujetti au régime de la TVA comme une entreprise. Le budget et l'ensemble des écritures sont en HT.

Peu d'écritures en 2017 : En fonctionnement, 589.90 € de dépenses (publication marchés),

En investissement : 72 194.40€ (partie des travaux réalisés)

Comme l'emprunt n'a été débloqué qu'en 2018, nous constatons un déficit de 72 784€ qui sera reporté en section d'investissement en 2018.

Approbation à la majorité 13 Pour M Le Maire ne peut pas participer au vote

# 7. AFFECTATION DU RESULTAT COMPTE ADMINISTRATIF BATIMENTS LOCATIFS 2017

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Compte Administratif 2017 des bâtiments locatifs, fait apparaître les résultats suivants :

#### Section d'Investissement

Résultat cumulé au 31/12/2016 : 0.00

Résultat de l'exercice 2017 - 72 194.40

Besoin de financement cumulé au 31/12/2017 - 72 194.40

Ce résultat d'investissement sera repris au Budget 2018 à la ligne 001 dépense.

#### Restes à réaliser

 Dépenses
 - 117 733.60

 Recettes
 + 225 690.00

 Besoin de financement
 + 107 956.40

#### Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2017 : Déficit - 589.90

Le résultat à affecter est négatif sur proposition du Maire, et conformément aux dispositions réglementaires, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'affectation suivante :

1° - Couverture du besoin de financement pour investissement réalisé en 2018

Affectation au compte 1068 du budget 2018

Néant

2° - report à nouveau pour budget 2018

- 589.90

# 8. Budget primitif 2018 bâtiments locatifs

Ce budget doit rester autonome et n'avoir aucune conséquence sur le budget principal et ne pas avoir d'incidence sur les prélèvements auprès des administrés.

- Fonctionnement: Le démarrage de la location ne va s'effectuer qu'à partir du mois d'avril, donc il n'y aura que 9/12ème des loyers. Malgré cela certaines charges fixes de mise en service vont peser sur le budget 2018, ces charges ne se trouveront plus en 2019 (frais de dossiers d'emprunt, assurance dommages ouvrages, frais de raccordement EDF, taxe d'aménagement soit un total de 12 248 €). Dans ces conditions, l'exercice 2018 ne pourra être bénéficiaire et il convient de se projeter en 2019 (sans les charges fixes de démarrage) pour trouver un résultat positif de plus de 23 000 €. Ce résultat permettra à ce moment-là de couvrir largement les besoins de remboursement d'emprunt (environ 17 800€) et laissera une part de réserve pour entretien, loyers vacants etc ...
- Investissement : Nous avons inclus également dans ce budget la construction d'une maison mailé, sujet abordé lors du conseil du 28 .02. 2018 budgétisée pour 90 000€ HT. C'est un budget en phase de démarrage, il n'y a aucun apport, donc toutes les dépenses d'investissement doivent être financées par l'emprunt. En Juillet 2017 l'emprunt (145 000 €), n'a été engagé que pour le montant du marché et du four. Il manque donc le financement de l'avenant voté au dernier conseil (11 278.11€), Il manque l'aménagement de l'ancienne agence postale (estimation à 10 000€) et encore quelques petits aménagements (panneaux d'identification (totem), couloir de passage sur la toiture des ateliers pour entretien des climatisations. La subvention de l'Europe (Leader) qui ne nous a pas été officiellement notifiée car notre dossier sera examiné peut être fin Mars.

Comme nous sommes obligés de présenter un budget équilibré, il est donc proposé pour cela d'inscrire un emprunt de 32 757.51€. Dans la pratique il serait souhaitable d'attendre la fin des travaux et de connaître le réel besoin de financement.

Afin d'apporter plus de précisions le vote est reporté au prochain conseil

# 9. Extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune

Une collectivité a la possibilité d'éteindre tout ou partie de son éclairage public une partie de la nuit (23h30 à 5h30 par exemple). Cette action est envisageable pour les communes qui ont transféré leur compétence «éclairage public» à leur syndicat d'énergie.

L'éclairage public non maîtrisé a en effet un impact sur la biodiversité et peut perturber des écosystèmes. En outre, il influence également le cycle naturel du sommeil chez l'homme.

Des économies d'électricité sont aussi possibles. La coupure de nuit est facile à mettre en œuvre en installant des horloges astronomiques. Une étude (devis) demandée au SDET nous donne une économie de consommation de 40 % avec l'installation de 9 Horloges astronomiques pour un reste à charge pour la commune de 1061.60 € (Sans TVA). La consommation des 61 Points Lumineux coûte actuellement 1800

€. Nous avons vu lors du dernier conseil que nous avions maintenant trois comptages de plus ce qui nous amène à 77 Points Lumineux. On pourrait supposer une facture de consommation purement d'électricité (Hors Taxes diverses) de 2270 € => si économie de 40% => 900€. L'investissement pourrait être amorti dès la seconde année.

Il est convenu que pourraient être traités des cas particulier et cela en fonction de la capacité technique des horloges astronomiques, (Fête du village, Mauriac et ses réceptions...) dans tous les cas la tranche horaire sera réévaluée au bout d'un an.

## Approbation à l'unanimité sur le principe.

La tranche horaire retenue est de 23 h à 6h. => Adopté à la majorité 12 pour, 1 contre et 1 abstention

# 10. Projet de Couverture de nos bâtiments communaux EN PHOTOVOLTAIQUE

Comme évoqué lors du dernier conseil, nous avons reçu la réponse de la société Biocénose, qui nous propose un devis pour une pré-étude, pour 3 750 € HT; nous pourrions être aidés dans le cadre des subventions TEP (cv) par l'agglomération. (500 € maximum).

M Alauzet et d'autres conseillers suggèrent qu'il n'est peut- être pas nécessaire de faire appel à un bureau d'études pour nous signifier que tel ou tel bâtiment n'est pas apte car des fournisseurs peuvent nous faire des études gratuitement.

La délibération est reportée dans l'attente de nouveau rendez-vous avec d'autres fournisseurs

# Compte rendu de Réunions

## CR de la réunion du 2 Février sur invitation des services de la gendarmerie de Gaillac.

Une présentation de l'activité détaillée et un bilan annuel :

<u>L'unité</u>: 29 Militaires: 1 lieutenant, 1 adjoint (Major), 2 adjudants chefs; 3 adjudants, 7 maréchaux des logis chefs, 10 gendarmes, 5 gendarmes adjoints.

Différentes spécificités parmi les référents : ex : Indentification criminelle, violence intrafamiliale, travail clandestin, étrangers en situation irrégulière, police de la route, scolaire, agricole, Cyber criminalité.

<u>Le territoire</u>: 195 km2, 18 communes, 28585 habitants dont 15077 à Gaillac.

Actions: plus de 1700 interventions sur le territoire (26 à Senouillac) dont 97 gardes à vue.

Il est à noter une légère stabilisation des cambriolages et l'objectif est de faire baisser cette statistique par des mesures de prévention de proximité, des contrôles, la mise en place de la participation citoyenne.

Exemple : la mesure "voisins vigilants", les communes qui ont opté pour cette mesure ont pu noter une baisse conséquente. (Ce n'est pas pour cela que les statistiques de vols ont baissé pour autant sur le territoire)

Une légère hausse des vols de véhicules et les vols dits "à la roulotte" en majorité sur la commune de Gaillac. Comme chaque commune du territoire va disposer d'un gendarme référent, il (elle) a déjà rencontré le Maire et les Adjoints et ils ont pu échanger sur de nombreux sujets qui nous préoccupent malgré le peu d'interventions sur notre commune. (Les petites incivilités, les dégradations sur les bâtiments communaux, les voitures "ventouses", les décharges sauvages, la vitesse excessive dans les zones d'agglomération....

#### SIAEP

La réunion du mercredi 14 février dernier a essentiellement servie à conclure le long et compliqué feuilleton du litige sur le béton.

Rappel des faits : du souffre est détecté dans le béton en quantité anormale. Suite à des analyses menées par le CEBTP (on pense que cela provient des agrégats même si cela ne devrait pas être le cas car la centrale

de production est normée), l'APAVE émet des réserves. Le chantier se bloque. La chasse aux responsabilités commence (qui va payer et quoi). Le SIAEPG se pare à toute éventualité et fait appel à un avocat.

<u>Conclusion</u>: Il s'avère que la quantité de souffre ne remet pas en cause la solidité du béton (notons que des analyses ont été faites sur des agrégats tirés d'un lot qui n'a pas servi pour le chantier), l'APAVE lève ses réserves, le chantier reprend dans le cadre normal des garanties. (Décennale).

Les problèmes initiaux du béton (présence de pyrite et pyrrhotite provoquant une fissuration du béton) sont quant à eux en cours de résolution nominale (cuvelage).

Nous en sommes à 9 mois de retard sur le projet et 80 k € de dépassement sur le devis initial. La mise en charge est prévue pour le début de l'été.

Le (DECI) Défense Extérieure Contre l'Incendie pour laquelle le SIAEP propose de prendre la compétence technique a été évoquée (le maire gardant la police et l'initiative). C'est un sujet à part entière qui est porté au niveau de l'agglo. Les mairies recevront un courrier à ce sujet.

**Réunion Atelier Groupe de travail déchets verts** : Secteur nord-est de l'agglo à Senouillac le Lundi 5 Mars (invitées les communes de Bernac, Cestayrols, Castanet, Fayssac, Labastide de Lévis, Rivières et Senouillac.

Le projet broyeur de déchets verts communaux - initié par la CC Tarn & Dadou en 2016- a été relancé fin 2017, avec la commande par la communauté d'agglomération d'un broyeur (marque Rabaud) auprès de Costes Verts Loisirs situé à Gaillac. Il s'agit d'une expérimentation dans le cadre du territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, soutenue par notre partenaire financier l'ADEME et proposée aux communes les plus éloignées d'une déchèterie. L'enjeu consiste, d'une part, à valoriser un matériau localement (broyat et paillage), et d'autre part, à réduire les quantités déposées en déchèterie en raison de la saturation des plateformes de compostage (ce qui réduit de fait les allers-retours en déchèterie pour les communes, donc économie de temps, de carburant et de pollution). A la suite de cette expérimentation, un bilan sera dressé et d'autres acquisitions pourraient être envisagées à l'échelle du territoire de l'Agglomération.

Pour cette 1ère expérimentation, la commune de Labastide de Lévis s'est portée volontaire pour héberger le broyeur dans ses ateliers. Ce dernier pourrait être livré entre le 20 et le 22 mars prochain. Une formation sur les usages de la machine sera donc délivrée par le fournisseur du broyeur (Entreprise RABAUD);

Réunion Commission finances Agglo Lundi 5 Mars à l'agglo: Une première présentation de l'analyse financière de l'année 2017, avec comme support des documents produits par le Cabinet KPMG. Bien que les chiffres de l'exercice 2017 ne soient pas encore définitifs, l'exercice 2017 est conforme aux prévisions et va laisser un excédent. De nombreux flux croisés restent encore à régulariser. L'exercice 2018 va poser problème, les embauches effectuées vont être sur une année pleine; en revanche, le bénéfice annoncé de DGF attendu pour bonus de fusion ne sera versé qu'en 2019.

#### Conférence des maires à l'AGGLO du Mardi 6 mars.

Présentation du rendu du groupe de travail zéro Phyto, du projet d'achat de broyeurs et du mode de fonctionnement de la mutualisation.

Présentation et débat sur la déconcentration. Avec le nombre croissant de flux financiers croisés avec l'agglo, la masse de travail est considérable, s'en suit un manque de réactivité et de nombreuses erreurs, principalement dans le cadre de la convention scolaire.

Il est proposé aux communes qui le désirent de pouvoir saisir directement depuis le poste des mairies sur le logiciel de l'agglo certains achats dans un budget contraint. La responsable financière de l'agglo doit venir nous en expliquer toutes les subtilités. De fait, la convention de gestion scolaire pourrait être supprimée.

# Point sur chantier de la station dépuration

Les étangs sont actuellement en fonctionnement, la clôture est en cours de pose, nos agents vont recevoir les formations d'utilisation. L'aménagement paysager et la réfection de la route seront effectués cet été après le curage et l'épandage des boues de la lagune N° 2. La réfection du tronçon de réseau à l'arrivée de la station est en cours également.

## Point sur le chantier Boulangerie.

Le four doit être mis en fonction ce vendredi, nous attendons pour cela l'augmentation de puissance du compteur. Le boulanger pourra rentrer dans ses murs et commencer l'aménagement. Les crépis sont prévus la semaine prochaine, ainsi que le parking. La réception de travaux est programmée pour le mardi 27 Mars.

# Edition d'un agenda

Après un premier essai infructueux faute d'annonceurs, nous relançons le projet d'édition, d'un agenda 2019. La Société *Média plus communication* prend à sa charge tous les frais occasionnés par l'édition de cette publication (maquette, mise en page, impression) sans aucune participation financière de la commune, grâce à des emplacements publicitaires prévus à cet effet. Les annonceurs seront sollicités.

**M Emmanuel Bistes signale** qu'une partie de la voûte côté opposé de la descente du lavoir de Mauriac s'est effondrée.

Fin de séance 23h45

Prochain conseil: 11 Avril

Bernard FERRET	Sandra VICENTE	Gilles FORT	Patricia VELLARINO Procuration à Verena VOARINO	Nicolas RAYNAL
Verena VOARINO	Grégory FABRE	Christine DURIEZ	Vincent CLASSINE	Nicolas TRICHAUD
Corinne MALBERT	Lorraine FONVIELLE	Emmanuel BISTES	Sébastien ALAUZET	Manon ISSERTE